

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES RESTOS DU CŒUR : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGÉ, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES RESTOS DU CŒUR : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu l'article L.366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la Convention de partenariat et d'objectifs signée le 27 septembre 2019 relative au soutien financier de la CAN accordé pour les années 2019, 2020 et 2021,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Vu la délibération du 10 février 2020 approuvant les évolutions du dispositif relatif à l'aide au fonctionnement des résidences sociales,

Considérant la demande de subvention de l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2021,

Afin de rechercher des réponses adaptées aux besoins spécifiques, dont celle facilitant le parcours résidentiel et de vie des ménages défavorisés, la CAN apporte depuis 2012 son soutien financier à l'association départementale des Restos du Cœur pour :

- La gestion de la Résidence sociale « Beausoleil » (8 chambres) située 109, rue de la Gare à Niort, qui accueille en priorité la population carcérale, notamment des hommes seuls ayant subi une séparation familiale douloureuse à laquelle a pu s'ajouter une perte d'emploi,
- Assurer la sécurité quotidienne de cette Résidence sociale et l'accompagnement socio-professionnel de ces personnes (assuré par un éducateur spécialisé, trois agents

d'accueil social et un coordinateur).

Sur la base des éléments exposés, il est proposé de reconduire à l'association départementale des Restos du Cœur, une subvention annuelle d'un montant de 27 000 € au titre de l'année 2021.

Sous réserve de la transmission au plus tard le 30 octobre 2021, des éléments indiqués à l'article 8 de la Convention de partenariat et d'objectifs relatifs au « Contrôle d'activités », la CAN se réserve le droit d'exiger, passé ce délai, le reversement intégral de la subvention annuelle attribuée).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement de la subvention de 27 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué